

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	X		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud	X	X
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme BOUGON-CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal	X		M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste	X	
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain	X		M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam			Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier		HERBRETEAU Bernard	M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine		BEGUERIE Stéphane	M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
St-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
St-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien			M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel	X		M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne			M. PELET Patrice	X	X
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura		BONIFACE Joël	Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard			M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. Alain PLUVINAGE	X		Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques			M. JOUANET Arnaud		
St-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick	X	

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 24

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 3

Nbre de votants : 30

Secrétaire de séance : Mme BOUGON-CELERIER Lysiane

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

OBJET : Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval (2019/2025) - Programme prévisionnel de la tranche C (TRC).

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Dronne aval (2019 - 2025), voté le 18 juillet 2018 (délibération n° 34/2018).

Le fait d'avoir un programme global sur six années oblige quand même le Comité Syndical, pour chaque tranche, à délibérer sur une tranche actualisée. Les dossiers de demandes de subventions sont liés à chaque tranche de travaux indépendamment les uns des autres et doivent faire l'objet de délibérations distinctes.

Il est présenté la 3^{ème} tranche, intitulée « Tranche C » du PPG 2019-2025, qui comporte plusieurs volets du PPG.

Monsieur le Président présente la tranche C à partir de 2023, qui comporte plusieurs volets du PPG CE :

OPERATION	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	QUANTITE	COÛTS (en € HT) Prévisionnels	COÛTS (en € TTC) Prévisionnels
	A1 (ripisylve)	Dronne aval	TR C	6 500 m de berges	34 000	40 800
	C2 (Embacles)	Dronne aval	TR C	Environ 20 interventions	6 000	7 200
	C3 (jussie)	Dronne aval	TR C	33 400 m de cours d'eau pour 52 200 m linéaire de berges	6 000	7 200
	C8 (accès Dronne)	Dronne aval	TR C	8	8 000	9 600
	C10 (enlèvement de déchets)	Dronne aval	TR C	33 400 m de cours d'eau pour 52 200 m linéaire de berges	2 000	2 400
TOTAL					56 000	67 200

Ce programme a été estimé globalement à 56 000 € HT soit 67 200 € TTC. Il regroupe l'ensemble des postes de dépenses ci-dessus.

Cette tranche C de travaux fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

RESOLUTION :

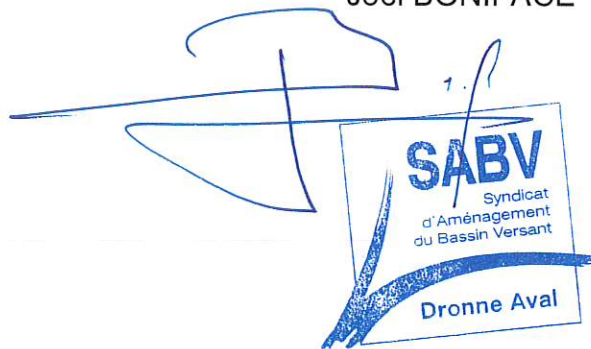
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter** dans sa totalité la tranche C du PPG 2018-2027 pour un montant de 56 000 € HT soit 67 200 € TTC,
- **D'inscrire** en investissement, au budget primitif de l'année 2023, le montant de 67 200 € TTC, opération financière n° 163,
- **De solliciter** des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux de la Gironde et de la Charente Maritime et Agence et de l'Eau Adour Garonne,
- **De donner** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BONIFACE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël Boniface'. Below the signature is a rectangular blue ink stamp. The stamp contains the text 'SABV' in large letters, followed by 'Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' in smaller text. At the bottom of the stamp, it says 'Dronne Aval'.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.